

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2023/0379\(COD\)](#)
codécision)
Règlement

En attente de la position du Conseil en 1ère lecture

Champ d'application des règles applicables aux indices de référence,
utilisation dans l'Union d'indices de référence fournis par un administrateur
situé dans un pays tiers et certaines exigences en matière de signalement

Modification Règlement 2016/1011 [2013/0314\(COD\)](#)

Sujet

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs
mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

2.80 Coopération et simplification administratives

4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur